



Numero	Nom	Localisation
1	Parons	Chemin Aurélien
2	Point Rout	Avail du pont Rout
3	Bredasque 1	Avenue de Bredasque
4	Bredasque 2	Avenue de Bredasque
5	Extension martelly Haut	Martelly Haut
6	Tourelle	Chemin de la Bestiole des Tourelles
7	Cony	Parc de la bestiole du Jas
8	Valon de Bagnot	Chemin valon de Bagnot
9	Pasino	Parkin du pasino
10	Evacuation Celony	Chemin de Faveloun
11	CD14 et chemin Cruyes	CD14
12	Fouchorne	Amont chemin Alphonse
13	Chemin de la Quille	Amont chemin de la Quille
14	Deviation fossé trevresse	Chemin de Fontrouse
15	Chemin des Prés	Chemin des Prés
16	Ferme de Saint Donat	Chemin de la ferme de St Donat
17	Mazoud/Laure	Chemin des Laure
18	Platanes	Carrefour ancienne route alpes
19	Traverse ZI	Ruisseau Robert
20	Golf Berthier	Rue Auguste Comé rue pierre Berthier
21	Petite route milles	Petite route des Milles
22	Apeduc de la Cateche	Route de Siteron
23	La Blaque / Barrida	La blaque
24	Amont SNCF les milles	Avenue Bressier Lotissement Elisa
25	Pinchinat siteron	Route de Siteron
26	Saint Aze	Chemin de Bouhuetoure
27	Extension Rostolane	Avenue de la Rostolane
28	Franck Cris	Chemin des Frelax Cris
29	Amont Biscotte	Route de l'Enfant
30	Penetrante Fourrière	Avenue du Club hippique



SAFEGE

30 avenue Malacrida Aix Metropole Bat.D
13 100 Aix en provence
Tel : 04 42 93 65 10

Service des études hydrauliques

MAITRE D'OUVRAGE



Ville d'Aix en provence

Commune d'Aix-en-Provence

ZONAGE PLUVIAL
SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL
Annexe informative

Sources :

CADASTRE © : SAFEGE

Date du plan : 15/04/2014

Echelle : 1 / 35 000

0 500 1000
Mètres

Légende :

- Zone 1 "Secteur Ruisseau Robert"
Compensation de l'imperméabilisation à hauteur de 1 600 m³/ha imperméabilisé et d'un débit de fuite de 10l/s/ha
- Zone 2 "Secteur de la Touloubre"
Compensation de l'imperméabilisation à hauteur de 1 250 m³/ha imperméabilisé et d'un débit de fuite de 12l/s/ha
- Zone 3 "Secteur Jouine, Ouest et Pinchinats"
Compensation de l'imperméabilisation à hauteur de 1 200 m³/ha imperméabilisé et d'un débit de fuite de 10l/s/ha
- Zone 4 "Secteur du Centre ville et de la Torse"
Compensation de l'imperméabilisation à hauteur de 1 000 m³/ha imperméabilisé et d'un débit de fuite de 10l/s/ha
- Zone 5 "autres secteurs"
Compensation de l'imperméabilisation à hauteur de 1000 m³/ha imperméabilisé et d'un débit de fuite de 15l/s/ha
- Zone de GYPSE - infiltration interdite
- Zone de rétention
- Axe pour canal d'écoulement



DOSSIER 10MEN064

10MEN064_ZONAGE_pluvial_A1_IndE.jpg

Date

Modification